



université PARIS-SACLAY

VENDREDI DE L'OVSQ DU 9 SEPTEMBRE HANDICAPS CÉLÈBRES ET SINGULIERS

L'OVSQ vous propose une conférence-sensibilisation au handicap pour la rentrée des Vendredis de l'OVSQ, le 9 septembre à 12h30 dans l'amphi G. Mégie, qui vous présentera pourquoi et comment l'université accompagne ses étudiants et personnels en situation de handicap au travers d'une politique inclusive;

Vendredi 9 septembre 2022

Observatoire de Versailles Saint-Quentin-

en-Yvelines
11, boulevard d'Alembert
78280 Guyancourt

Vous pourrez également découvrir l'exposition « Sensibilisation au handicap » créée au sein du Service handicap dans l'intention d'éveiller les consciences, afin de mieux comprendre celles et ceux qui chaque jour sont confrontés aux regards des autres et pour faire évoluer toutes sortes de préjugés*.

Cette exposition construite autour d'une dizaine de kakémonos, permet au travers de mots clés, d'exemples de handicap et de témoignages de faire passer des messages d'ouverture sur la vision du handicap et invite le public à se pencher sur la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société.

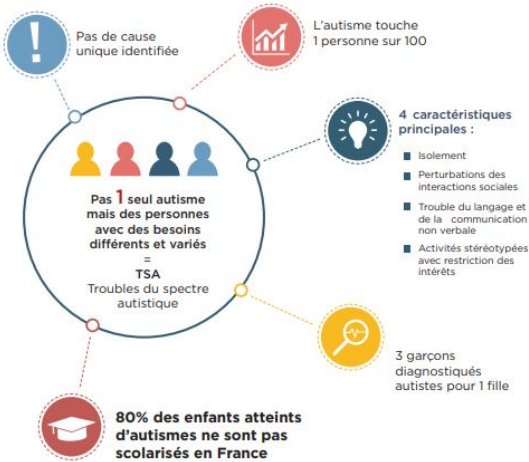
Rendez-vous dans le hall de l'OVSQ un peu avant la conférence.

Un premier pas pour modifier les comportements et attitudes mais aussi et surtout pour parvenir à une université plus inclusive et à une vie de qualité pour tous et toutes.

Elle sera enrichie par des kakémonos présentant des personnalités en situation de handicap "Célèbres et singuliers"

"Einstein disait "il est plus facile de briser un atome que de briser un préjugé!"

C'EST QUOI L'AUTISME ?



Plus en détails

L'autisme est un trouble complexe qui affecte les individus très différemment et entraîne des situations de handicaps hétérogènes. Il évolue tout au long de la vie.

Des acquisitions sont possibles avec un accompagnement approprié et continu, quel que soit l'âge de la personne. Si certains étudiants atteints de troubles autistiques ont des problèmes à l'université, ce n'est pas en raison de difficultés d'apprentissage.

Ils n'ont pas de déficience intellectuelle et apprennent très bien, mais différemment, il est tout à fait possible pour ces étudiants de suivre un cursus universitaire en obtenant des aménagements compensatoires.

Les personnes souffrant d'autisme doivent surtout savoir s'organiser, faire face à des environnements changeants, surmonter le stress avant les examens, et même travailler en groupe.

Quelques célébrités atteintes d'autisme «syndrome Asperger»



Alfred EINSTEIN



Bill GATES

Sources : www.lefrance.gouv.fr

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES
UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

© 2018 - Mission handicap - UVSQ- Tous droits réservés

Êtes-vous prêt à changer d'avis ? PRÉJUGÉS

“ Une personne ayant du mal à s'exprimer est handicapée mentale ... ”

FAUX !

Cette personne peut être atteinte d'aphasie. Cela se traduit par des pertes du langage et ou perte de l'usage de certains de ses membres, ainsi que des troubles de la mémoire ; on peut aussi évoquer la dysphasie, classée parmi les Dys*.

* Se manifestant par un déficit important au niveau de la communication orale et verbale : l'enfant dysphasique n'acquiert pas normalement le langage, d'où des difficultés à exprimer ce qu'il pense ou souhaite dire, mais également à comprendre ce qu'on lui dit.

“ Une personne sourde peut elle conduire ? ”

VRAI !

Toutes les enquêtes démontrent en effet que les personnes sourdes ont moins d'accidents que les entendants car ils sont plus attentifs. Néanmoins, leur voiture est obligatoirement équipée de 2 rétroviseurs extérieurs.

“ Une personne handicapée ” travaille plus lentement... ”

FAUX !

La rapidité d'exécution est à évaluer en fonction d'autres salariés en place au même poste... faute d'une analyse comparative, on est dans le domaine de la subjectivité.

“ Une personne handicapée ne peut occuper que certains postes spécifiques... ”

FAUX !

L'adéquation entre les performances d'un salarié et les tâches à effectuer est à vérifier au cas par cas puisqu'il y a spécificité d'une tâche mais aussi spécificité de la manifestation de la maladie, du handicap (gravité, fréquence, etc...)

“ Leur recrutement est complexe et l'adaptation d'un poste coûte cher... ”

FAUX !

Les employeurs peuvent bénéficier d'un réseau de conseils et obtenir des aides financières. Dans seulement 15% des cas il est nécessaire d'aménager le poste et très souvent, ces aménagements profitent à tous. Dans tous les cas l'investissement se révèle moins coûteux que l'inaction : la collectivité diminue sa contribution au FIPHFP*.

* FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

© 2018 - Mission handicap - UVSQ- Tous droits réservés

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES
UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

© 2018 - Mission handicap - UVSQ- Tous droits réservés